

## Les règles à respecter

Plusieurs règles\* s'imposent aux habitants, professionnels, et aux nombreux visiteurs à La Rochelle.



**Interdiction d'accumuler débris, déjections, objets ou substances divers** pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermine et rongeurs.

**Interdiction de nourrir les animaux errants et sauvages** sur l'espace public (et privé si cela risque d'attirer les rongeurs).



**Obligation** pour les propriétaires d'immeubles ou d'établissements privés, les directeurs d'établissements publics, d'**entretenir les locaux** pour éviter l'introduction des rongeurs.

**Obligation** pour les propriétaires de **dératiser** avant toute démolition d'un bâtiment.



\*Extraits du règlement Sanitaire Départemental du 12 août 1982, pris en application du Code de la Santé Publique

**Le non-respect de ces règles expose les contrevenants à des amendes :**

**135 €**

En cas de jet de nourriture aux animaux sauvages

**35 €**

En cas de non-respect du règlement de collecte des déchets

**450 €**

En cas d'infraction au règlement sanitaire départemental

## Vigilance propreté sur l'espace public

Si vous constatez des incivilités susceptibles de favoriser la présence de rats, vous pouvez signaler ce problème via le :



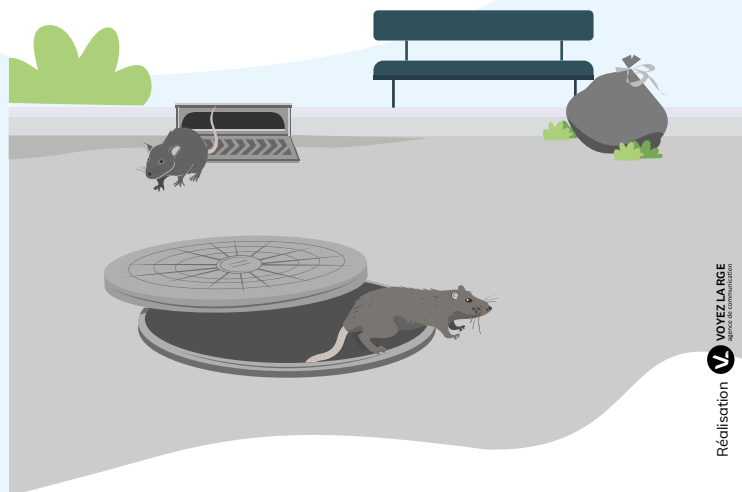
Portail citoyen : <https://demarches.larochelle.fr>



Standard de la mairie : 05 46 51 51 51



Site Internet ville



Réalisation  MOYEZ LA RGE  
MOYER & ASSOCIÉS

# Animal en ville

## LES RATS

## Bon à savoir

Le rat vit au côté de l'Homme depuis que nous stockons nos denrées alimentaires. En savoir plus sur son mode de vie, c'est pouvoir se donner les moyens de **le dissuader de s'installer et de se reproduire chez nous**.

**Les aménagements de l'époque moderne** (réseaux d'assainissement, collecte des ordures ménagères, rénovation de l'habitat, ...) ont permis d'améliorer la salubrité publique, et d'éloigner **les risques de transmission de maladie** à l'Homme.

### Mais il convient de rester vigilant !

**Le rat est considéré comme un « nuisible »** en raison de ses grandes capacités d'adaptation, de ses exigences alimentaires, de sa prolificité et surtout, des zoonoses bactériennes, virales et parasitaires dont il peut être vecteur. Il est notamment le principal réservoir mondial de la leptospirose (bactéries dans les urines de rats) qui est transmissible à l'Homme.



Il peut être considéré comme un **bioindicateur de nos incivilités** (non-respect du règlement de collecte des déchets, dépôts sauvages, jet de nourriture, ...).

Lorsqu'ils prolifèrent, ces rongeurs à vie nocturne sortent des caves et des égouts et deviennent visibles le jour dans les rues, les parcs et les jardins, dans tous les lieux où ils peuvent trouver de quoi se nourrir et s'hydrater (caniveaux, poubelles, aires de pique-nique, marchés, habitations...).

**Nous pouvons agir collectivement pour maîtriser le développement de leurs colonies.**

## Ce que fait la Ville de La Rochelle :

👤 Elle met en œuvre **un plan de propreté urbaine**, rigoureux et pérenne, pour supprimer autant que possible les déchets alimentaires accessibles aux rongeurs (nettoyage de la voirie, des parcs et jardins, collecte des ordures ménagères, entretien des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale).

👤 Elle réalise **des campagnes de dératisation** ponctuelles, ciblées, sur l'espace public, en collaboration avec les professionnels (restaurateurs, syndicats, bailleurs, ...), à chaque fois qu'une surpopulation de rongeurs est constatée.

👤 Elle expérimente des techniques dites alternatives : **dératisation écologique** avec des furets, pièges sans raticide, etc.

👤 Elle encourage **l'installation de nichoirs** à rapaces nocturnes (chouette effraie), et l'accueil de prédateurs naturels.

👤 Elle capture des rats d'égouts pour effectuer **une surveillance de leur état sanitaire**, pour détecter d'éventuels risques sanitaires ou des phénomènes de résistance aux biocides utilisés par les particuliers et professionnels depuis des années.

👤 En sa qualité de membre du Réseau français des Ville-Santé de l'OMS, **elle participe à la diffusion des connaissances** concernant cette espèce à enjeux pour la santé, et les moyens de s'en prémunir, dans une approche « **One Health : une seule santé** ».



## Informations / conseils

### Ce que vous pouvez faire

**Vous pouvez mettre en œuvre des mesures simples pour protéger votre habitat.** Pratiquer le « rat proofing », c'est rendre l'environnement hostile aux rats autour de votre maison, en les empêchant d'accéder à de la nourriture, en insécurisant leurs déplacements, en identifiant et en bloquant leurs passages :

- 👤 Mettre ses poubelles dans un bac fermé
- 👤 Protéger son compost et le brasser au moins 1 fois par semaine
- 👤 Ne pas laisser accessible la nourriture pour les oiseaux, chiens, chats, poules, tortues, ...
- 👤 Ramasser les fruits non récoltés
- 👤 Boucher les ouvertures autour des tuyaux et câbles
- 👤 Grillager les ouvertures, ventilations, gouttières (maille 5-6 mm)
- 👤 Boucher les passages sous les portes (garage, cabanon de jardin, ...)
- 👤 Boucher les espaces sous les tuiles du toit (mouchettes en acier, béton)
- 👤 Tailler la végétation qui pourrait permettre un accès aux bâtiments
- 👤 Couper les branches d'arbre proche du toit
- 👤 Dégager les abords du bâtiment (tas de bois, tas de pierres, ...)

**Si ces mesures préventives ne suffisent pas, vous pouvez opter pour le piégeage : tapettes en bois, nasse en acier, plaque de glue, ...**



*L'usage des raticides doit être envisagé en dernier recours, en privilégiant le recours à un professionnel agréé qui maîtrisera les risques pour votre santé, pour l'environnement, et pour la faune non ciblée (chaîne alimentaire, animaux domestiques, ...)*

